

**PRESS RELEASE**

**AIPS réclame sa libération immédiate d’Amadou Djouldé Diallo**

Lausanne, le 15 Avril, 2021 - L’Association Internationale de la Presse Sportive (AIPS) s’inquiète et s’étonne du maintien en détention d’Amadou Djouldé Diallo, président de l’Association des journalistes de sport de Guinée et vice-président de l’AIPS-Afrique. Elle réclame sa libération immédiate dans le respect de la loi sur la liberté de la presse en vigueur en Guinée.

Une simple amende correspondant à un délit de presse a été requise contre Amadou Djouldé Diallo le 13 avril dernier à Conakry lors de son procès dont la décision finale a été mise en délibéré au 28 avril prochain. Pourtant le procureur a refusé la remise en liberté provisoire du journaliste.

Amadou Djouldé Diallo est poursuivi pour «offense au Chef de l’Etat» après avoir dénoncé des violences ethniques au cours de l’émission d’une radio privée guinéenne au mois de février dernier. En Guinée, la loi a aboli les peines privatives de liberté pour les délits de presse. L’AIPS réclame la stricte application de cette loi.

**AIPS HEADQUARTERS:** Avenue de la Gare 12, 1003 Lausanne, Switzerland - [info@aipsmedia.com](mailto:info@aipsmedia.com)

**AIPS PRESIDENT’S OFFICE**: via Marazzani 7, Vigevano (PV), Italy - [presidentoffice@aipsmedia.com](mailto:presidentoffice@aipsmedia.com)